

R.A.S.E.D : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté

Aide psychologique

(psychologue)

Mme Charlotte Lecomte

Tél : 02.47.26.31.53 / 06 37 52 96 42

La psychologue intervient directement dans l'école. Elle est accessible à tous les usagers de l'institution : l'enfant, les parents, les enseignants. Elle suit l'enfant dans son développement de l'entrée à l'école maternelle jusqu'au collège et fait partie de l'équipe éducative. Elle contribue à la mise en place et au suivi des actions de scolarisation des élèves en situation de handicap. Son activité est liée à la vie de l'enfant et de la communauté scolaire.

Aide pédagogique

(maîtresse E)

Mme Kristelle Corbel Tél : 07.68.11.01.56
(et Mme Christèle Legret pour l'école de Veigné les Gués)

Le maître E, chargé des aides à dominante pédagogique, apporte une aide adaptée aux élèves qui manifestent des difficultés avérées à comprendre et à apprendre. Cette aide se fait généralement en petit groupe, mais elle peut être individuelle, pendant le temps scolaire. Elle s'inscrit dans les objectifs et les horaires de l'école primaire.

Aide relationnelle

(maîtresse G)

Mme Claire Bartholmey

Tél : 07.79.37.62.76

Ses interventions ont pour objectif d'aider l'enfant à devenir élève:

- en lui redonnant confiance en ses capacités
- en lui faisant (re)découvrir le plaisir d'apprendre
- en l'aidant à gérer ses émotions

Pour cela, elle propose à l'enfant (individuellement ou en petits groupes), des situations d'échanges et de jeux, qui grâce à une relation privilégiée vont lui permettre d'exprimer et de surmonter ses difficultés.

Année scolaire 2021-2022

R.A.S.E.D

Réseau d'Aides Spécialisées
aux **Elèves en Difficulté**

Un réseau est constitué d'enseignants spécialisés et d'un psychologue de l'éducation nationale.

Il travaille en collaboration avec :

- les enseignants,
- les parents,
- les partenaires extérieurs (orthophonistes, pédopsychiatres, psychomotriciens...)

Si une aide spécialisée est proposée à l'élève, celle-ci se déroule pendant le temps scolaire, dans son école.

Cette aide est mise en place quand l'enseignant estime que les aides qui sont de son ressort (adaptation de son enseignement en classe, soutien, aide individualisée) ne seront pas suffisamment adaptées à l'élève afin qu'il puisse surmonter ses difficultés.

Circonscription de St Avertin
Antenne de SAINT-BRANCHS
1, rue des écoliers
37320 SAINT-BRANCHS

St Branchs
Truyes
Cormery
Courçay
Reignac Sur Indre
Tauxigny
Veigné Bourg
Veigné Les Gués